

PREFECTURE DES PYRENEES-ORIENTALES
DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DES LIBERTES PUBLIQUES
Bureau des Elections et de la Police Générale

LISTE DES RESTAURANTS « DE TOURISME » 2007

COMMUNE	NOM DE L'ETABLISSEMENT
ARGELES SUR MER (66700)	THE FLOWERS – 59 rue Victor Hugo <u>Exploitant</u> : M. CANTELAUBE Laurent
ARGELES SUR MER (66700)	LA TRAMONTANE – 17 rue de la Marende <u>Exploitant</u> : M. Jacques DUPRE
ARGELES SUR MER (66700)	LE MANUREVA – Résidence ATALAYA – Le port <u>Exploitant</u> : M. PASCUAL Jean-Claude
BANYULS SUR MER (66650)	LA LITTORINE - Plage des ELMES <u>Exploitant</u> : M. SANNAC Jean
BANYULS SUR MER (66650)	AL FANAL – Avenue de Fontaulé <u>Exploitant</u> : M. SAGOLS Laurent
CERET (66400)	LA CERISAIE – Route de Fontfrède <u>Exploitant</u> : M. VIRIOT Dominique
FONT-ROMEU (66120)	LE CELLIER – 3 rue Maillol <u>Exploitant</u> : M. SORRENTINO Pascal

PREFECTURE DES PYRENEES-ORIENTALES
DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DES LIBERTES PUBLIQUES
Bureau des Elections et de la Police Générale

FORMIGUERES (66210)	PICHEYRE – 2 place de l'Eglise <u>Exploitant</u> : M. PICHEYRE Jean
LE BOULOU (66160)	LE GRILLON D'OR – 40 rue de la République <u>Exploitant</u> : M. COTTILLE Pascal
COMMUNE	NOM DE L'ETABLISSEMENT
PERPIGNAN (66000)	LAURENS'O – 5 Place des Poilus <u>Exploitant</u> : M. LAURENS Cédric
PERPIGNAN (66000)	LE CLOS DES LYS – 660 Chemin de la Fauceille <u>Exploitant</u> : M. VILA Jean-Claude
PERPIGNAN (66000)	LE YUCCA – Allée des Chênes, Parc Ducup <u>Exploitant</u> : MMme DELPRAT Alain et Valérie
PRATS DE MOLLO (66230)	BELLAVISTA – Place el Firal <u>Exploitant</u> : M. VISELLACH Denis
SAINT LAURENT DE LA SALANQUE (66250)	LE COMMERCE – 2 boulevard de la Révolution <u>Exploitant</u> : M. SIRE Jean-Louis

PREFECTURE DES PYRENEES-ORIENTALES
DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DES LIBERTES PUBLIQUES
Bureau des Elections et de la Police Générale

VINCA (66320)

LA PETITE AUBERGE – 74 avenue du Général de Gaulle
Exploitant : M. RONDE Henri

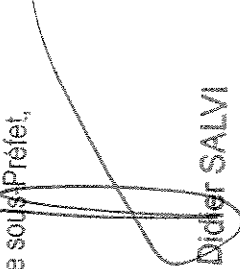
La présente liste a été établie conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 27 septembre 1999, fixant les conditions de classement des restaurants dans la catégorie « tourisme », sur la base des déclarations de classement transmises par les restaurateurs.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Perpignan le 23 Mars 2007

LE PREFET,

Pour le Préfet et par délégation
et pour le Secrétaire Général
empêché ou absent
Le sous-Préfet,


Didier SALVI